Dix-septième année, No 41. Le numéro, 10 centimes Jeudi, 26 février 1920.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cent. — Suisse 25 cent.
Etranger 30 cent.
Réclame : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la **Société Publicitas** S. A. St-Maurice, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.—	4.50	2.50
Avec Bulletin	11.20	6.—	3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Mercredi à midi

La Conférence de Londres a pris cette décision qu'aucune relation diplomatique ne peut être prise avec la Russie des Soviets tant que celle-ci n'adoptera pas une attitude conforme à la civilisation.

—o—

Par 16 voix contre 7 la Commission du Conseil national propose de laisser tomber la clause dite américaine sur l'entrée de la Suisse dans la Société des nations.

La rage des Impuissants

Les galvaudeux du bloc germanophile, en Suisse, s'étonnent eux-mêmes de l'espèce de fureur déployée par le *Berner Tagblatt* et la *Das Freie Worth* contre la Société des nations.

C'est, de la part de ces deux feuilles de la rage mêlée à de la folie. Non seulement elles ne désarment pas, mais plus les puissances multiplient les garanties de neutralité militaire et les bons procédés à notre égard, plus le pasteur Knelwolf et ses amis corsent les outrages et les calomnies.

Ces messieurs pourraient, devant l'échec de leur campagne, qui a commencé en 1914, garder une attitude, sinon digne, au moins silencieuse. Ils ont joué une dangereuse partie. Ils l'ont perdue. Il ne leur restait qu'à se résigner à subir froidement les risques du métier.

Mais, à la plus hideuse attitude, nos germanophiles ajoutent la provocation et ne craignent pas de faire publiquement le vœu d'une nouvelle guerre. Ils écrivent:

« *Nous regrettons sincèrement que le peuple français, qui vient de payer le lourd tribut du sang, doive se préparer à une revanche dans un avenir prochain... Nos sympathies vont au peuple d'où surgiront un jour des phalanges de combattants pour la délivrance des peuples et des hommes opprimés. Arrivés au terme d'un héroïque combat de quatre années, après avoir assisté à l'Iéna et à l'Auerstaedt du peuple allemand, nous avons foi dans la venue prochaine de nouveaux Blücher, York, Stein, Herdenberg et Gneisenau.* »

Ainsi, pour ces bons Suisses, le sang répandu sur le champ de bataille appelle un autre sang. La terre n'en a pas encore assez bu. Ils sont bien les adversaires du militarisme, de la guerre, mais leur irréductible opposition commencera seulement le jour où de nouveaux Blücher auront vaincu les Français, les Anglais, les Italiens et probablement le monde entier.

A la pensée de l'exil de Guillaume II et de la chute des comtes et des barons prussiens, nos socialites du *Berner Tagblatt* et de la *Das Freie Worth* ne vivent plus, et, revoyant les uniformes, ils reprennent le refrain de Béranger :

Mon vieil habit, ne nous séparons pas.

Cette attitude apparaît scandaleuse et exécrable à la *Gazette de Francfort* elle-même, qui ne comprend pas que des Suisses s'occupent de relever un régime impérialiste qui a été néfaste, non seulement aux intérêts de l'Allemagne, mais à l'humanité tout entière.

Nous sommes moins surpris.

La campagne du pasteur Knelwolf s'est formée sur l'injonction violente et haineuse des sans-patrie, des communards et des bolchévistes coalisés contre tout ce qui pourrait ramener un peu d'ordre et d'autorité dans le monde troublé et dansant sur un volcan.

Une *Société des nations* bien organisée, c'est l'avenir consolidé.

Or, c'est précisément ce que ces agités ne veulent pas.

A quoi bon, pour eux, la Paix assurée dans tous les domaines ?

Pendant qu'il existera dans le monde des gouvernements *bourgeois*, ces gouvernements seront forcément mauvais, fatals, comme ceux de Paris et de Londres, et il n'y aura qu'une chose à faire: empoigner une trique et taper dessus.

Se trouvera-t-il encore des âmes assez naïves pour se joindre au *Berner Tagblatt* et à la *Das Freie Worth*, et continuer, contre l'entrée de la Suisse dans la Société des nations, une campagne qui a son origine, qu'on le veuille ou non, dans les milieux bolchévistes et révolutionnaires ?

C'est drôle, tout de même, pour des républicains, pour des socialistes, que d'être réduits, comme le souligne la *Gazette de Francfort*, à consulter la réaction aristocratique prussienne, quand il s'agit des intérêts matériels et moraux de notre nation.

Décidément, ils ne sont pas fiers, nos Knelwolf, et ils ont mis une eau singulièrement blanche dans leur vin rouge, depuis l'époque où ils voulaient avec le boyau du dernier bourgeois, étrangler le dernier seigneur et roi.

Il est vrai que Lénine a mis ce programme à exécution et que le *Berner Tagblatt* a été plein d'indulgence pour lui. Il lui réserve même un cornet de bonbons pralinés.

Ces hommes, ce n'est douteux pour aucun patriote, combattent, dans le principe de la Société des nations, le rétablissement de l'ordre. Que leur importent les associés, pourvu qu'ils arrivent à brouiller les cartes !

De la nouvelle guerre rêvée, nos bolchévistes espèrent fermement leur avènement comme les barons prussiens espèrent le retour des Hohenzollern. Mais, il nous semble qu'il y a, en Suisse, un immense parti, un parti national, aussi éloigné du second espoir que du premier.

C'est ce parti-là qui fera triompher le projet de l'entrée de la Suisse dans la Société des nations.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Nichée du tichodrome observée à St-Maurice

La Revue **Nos Oiseaux** ayant publié, en 1916, d'intéressants articles sur le tichodrome, M. le Chanoine Ignace Mariétan les complète par des observations personnelles qui exciteront vivement la curiosité de nos lecteurs.

D'abord, qu'est-ce que le tichodrome ?

C'est un magnifique oiseau, assez rare, qui se distingue par sa manière si curieuse de grimper sur les murs et les rochers :

Pour le Valais, le **Catalogue des Oiseaux de la Suisse** de Fatio porte les mentions suivantes : Comme oiseau sédentaire assez rare près de Martigny (Vairoli) ; assez commun près de St-Maurice (Besse) et de Sion (Wolf). Comme oiseau nicheur il est indiqué comme assez rare dans le Haut-Valais (Studer) ; niche à la Gemmi (Fatio) ; assez rare dans la région de Martigny (Vairoli) et nicheur près de Sion (Wolf). Suivant Meisner et Schinz on observa des nids et des jeunes volant alentour, en juillet 1810, sur les « Gollern » entre Rarogne et Loèche.

En outre on l'a signalé à Sierre, à Erdes près de Conthey et au sommet de la Cime de l'Est. Dernièrement j'en ai vu deux naturalisés dans une petite collection particulière à Champéry. L'un a été tué sur les rochers de Bonaveau et l'autre sur les rochers de Chavalet.

A St-Maurice, j'ai observé cet oiseau pour **la première fois le 26 novembre 1916. Il grim**pait sur les rochers et aussi sur les bâtiments voisins. L'impression produite par ce spectacle est certainement l'une des plus belles que puisse rêver l'ami de la Nature. L'oiseau grimpe par saccades le long du rocher, étalant à chaque instant ses belles ailes rouges bordées de taches blanches, inspectant tous les insterstices de la roche ; parfois il se déplace latéralement, puis ferme les ailes, se laisse tomber un peu plus bas et recommence ses exercices d'acrobate. C'est le vol léger et saccadé du papillon, rappelant parfois la douceur de celui de la chauve-souris.

En 1917, j'en vois un dans les rochers de Sous-Vent, entre Bex et St-Maurice, le 10 novembre. Le lendemain j'ai le plaisir d'en admirer un sur la grande paroi de rocher qui domine le pont de Dorénaz. **Le 14 novembre** un tichodrome entre au dortoir du collège de St-Maurice. Les étudiants le capturent et, après l'avoir admiré, lui rendent la liberté.

L'année dernière je l'ai observé souvent en janvier, février, mars, avril. Au commencement de mai, sa présence presque continue dans le rocher qui domine l'Abbaye attira mon attention. Le 11 mai, je constate avec surprise qu'un couple de tichodromes est en train de bâtir son nid dans une fente de rocher.

Ce nid est situé à la base du grand rocher qui surplombe St-Maurice, à une douzaine de mètres au-dessus de l'esplanade créée par le prolongement du tunnel. Le site est admirablement choisi : l'escarpement est tourné vers le sud, au-dessus, à gauche et à droite la roche en saillie abrite l'emplacement contre la pluie et le vent. Le nid lui-même est placé à l'intérieur d'une fente large en moyenne de 3 cm. produite par un bloc détaché de la paroi.

Du 11 au 13 mai la construction du nid bat son plein. C'est la femelle surtout qui travaille ; elle se distingue du mâle par l'étendue moindre et la nuance moins pure du noir de la gorge. (Après la mue d'automne les deux sexes présentent le même plumage, le noir de la gorge ayant fait place à un cendré clair). La femelle vient prendre ses matériaux tout près de moi au Martolet ou encore sur le tunnel, s'avançant jusque dans l'herbe. Avant d'entrer au nid elle se pose sur une aspérité du rocher, et une fois dedans y reste quelques secondes. Pendant ce temps le mâle explore les rochers voisins ; souvent il fait entendre son chant : petit sifflement doux et langoureux ; une première note est lancée, puis léger intervalle et reprise de la même note, suivie d'une brève modulation.

Une fois le mâle descend au pied du rocher et vient se rouler dans la poussière.

Les jours suivants je n'observe rien de spécial.

29 mai : Le mâle arrive portant de la nourriture au bec ; il se pose à deux mètres du nid, contre la paroi du rocher, fait entendre son chant ; aussitôt la femelle sort du nid et le mâle lui donne sa provision. Les deux voltigent ensuite quelques instants sur le rocher, la femelle rentre au nid et le mâle disparaît bientôt dans le lointain. L'incubation est donc commencée, peut-être depuis quelques jours. Ce travail va durer jusqu'au 16 juin ; l'intervalle entre les voyages du mâle dure parfois de 30 minutes.

16 juin. Le mâle et la femelle apportent tour à tour de la nourriture ; ils entrent dans le nid par la fente à gauche et en haut et ressortent presque aussitôt ; parfois la femelle reste quelques minutes à l'intérieur. L'éclosion a donc eu lieu. Pendant une heure (5 h. 45 à 6 h. 45 du soir) je compte trois voyages pour le mâle et trois pour la femelle.

Pendant les jours qui suivent, ce sont les mêmes observations.

A plusieurs reprises je distingue des papillons dans la becquée. Il ne m'est pas possibles d'identifier les autres bestioles qu'ils apportent.

26 juin : 1 h. 15 à 2 h. 15. Le mâle et la femelle viennent chacun six fois au nid.

27 juin : De mon poste d'observation distant de 18 mètres j'entends les cris des petits dans le nid.

2 juillet : Les allées et venues continuent, le chant devient toujours plus fréquent, je ne constate que le chant du mâle : il le fait entendre seulement dans le voisinage du nid.

4 juillet : 6 heures du soir : Un pigeon domestique est perché immobile au point où se posent les tichodromes avant d'entrer au nid. Le mâle arrive, voltige au-dessous du nid, s'approche à 30 cm. du pigeon, repart effrayé, chante longtemps et, après beaucoup d'hésitation, entre au nid par la partie supérieure. Il ressort aussitôt et chante pendant quelques minutes avant de s'éloigner. La femelle arrive et entre presque immédiatement par la partie supérieure. A sa sortie, elle voltige autour du nid et pour la première fois je distingue son chant : il est semblable à celui du mâle, mais plus faible et la chute finale se termine plus brusquement.

Le tichodrome ne connaît donc pas le cri d'alarme que possèdent beaucoup d'oiseaux; il l'aurait certainement fait entendre en cette circonstance, car il était visiblement effrayé.

6 juillet : J'entends le cri des jeunes presque continuellement. Les parents multiplient leurs voyages pour satisfaire les petits affamés ; en une heure, la femelle vient sept fois et le mâle six ; ils continuent à emporter les excréments. Les jeunes sortent du nid et s'essayent à grimper dans la fissure du rocher sans cependant s'aventurer au dehors. Les parents semblent maintenant engager les petits à les suivre : ils voltigent autour du nid avant d'entrer et chantent à plusieurs reprises ; à la sortie ils recommencent à papillonner et à chanter sur les roches voisines, parfois même ils rentrent dans le nid sans provisions.

Ces oiseaux habitués à la solitude des rochers de nos Alpes sont ici dans un milieu bien différent. Aujourd'hui ils font entendre leur chant doux et plaintif pendant que, à 50 mètres, la locomotive passe à toute vapeur ; à une centaine de mètres une fanfare d'étudiants lance ses accords très bruyants et même là-haut les biplans venant du champ d'aviation de Bex déchirent l'air de leurs ronflements.

7 juillet : J'apercois les petits, ils sortent du nid, grimpent dans la fente ; l'un vient sur le bord pour recevoir sa nourriture. Le bec est encore court, jaune ; le plumage de la tête et du cou est gris, les ailes ont déjà leur belle couleur rose. J'en distingue trois, peut-être y en a-t-il plus.

En apportant la nourriture, les parents entrent maintenant par la partie supérieure. Est-ce pour préserver les petits d'une chute, car à l'arrivée, les jeunes se précipitent pour recevoir la becquée et au départ ils poursuivent les parents jusqu'au bord du précipice.

11 juillet : Le va et vient continue comme à l'ordinaire. J'épie le moment où les jeunes feront leur éducation de grimpeurs sur la paroi.

12 juillet, 9 h. ½ : Silence et solitude : ils sont partis à mon insu. J'inspecte longuement le rocher dans le voisinage, les jumelles Zeiss qui m'ont si bien servi jusqu'ici restent impuissantes, je ne découvre rien. A 2 h. ½, j'entends à deux ou trois reprises le chant de la femelle, mais il m'est impossible de la voir. Elle était sans doute vers le clocher de l'Abbaye où de grands platanes ombragent le rocher. Ce fut son chant d'adieu ; la famille a dû s'envoler par petites étapes vers la montagne.

Chanoine Ignace MARIETAN.

DANS NOS ECOLES

—o—

Le savoir inutile

M. Roorda van Eytinga narrait dans la *Gazette de Lausanne* ses études sur la réforme pédagogique.

Il y a dans une pièce de Molière, dit-il, un personnage qui répond à un reproche qu'on lui fait par ces mots pleins de bon sens : « Si je dis toujours la même chose, c'est que c'est toujours la même chose. » — Je ferai la même réponse à ceux qui me reprochent d'adresser à l'Ecole des critiques tout à fait dépourvues de nouveauté. Je veux bien renouveler mes discours, mais que messieurs les pédagogues commencent.

Il serait possible de donner aux écoliers une très bonne éducation intellectuelle. J'en suis de plus en plus convaincu. Mais comment faire accepter l'idée d'une réforme scolaire radicale avant d'avoir montré que la rupture avec le passé n'offrirait aucun inconvénient sérieux ? S'il était prouvé que toutes les connaissances inculquées aujourd'hui aux élèves des écoles publiques ont pour eux une valeur incontestable, les réformateurs ne pourraient plus compter beaucoup sur cette transformation des programmes qu'ils ont si souvent réclamée. Faut-il absolument continuer à faire, en matière de pédagogie, ce qu'on a fait jusqu'à présent ? Telle est la question sur laquelle on doit encore revenir.

Pour des raisons qui étaient excellentes et pour d'autres, qui l'étaient peut-être moins, on a rendu l'instruction obligatoire. Mais, par la suite, quelles études n'a-t-on pas imposées aux enfants ! Car le tort de l'Ecole a été de rendre obligatoires beaucoup de choses qui devaient être facultatives. C'est ainsi qu'elle a enlaidi la science. Lorsque Miquette avait sept ans, elle lisait un soir ces mots qu'une institutrice dévouée avait écrits dans son cahier : « *le, article défini, masculin, singulier.* » Le mot « défini » ne devait pas avoir pour elle un sens très clair, car elle vint me dire : « Papa, je ne comprends rien à ma géographie *(sic)*. » Mon enfant était embarrassée parce qu'on l'obligeat prématurément à parler une langue qui n'était pas la sienne. Et puis, il y a un âge où il est bien difficile de s'intéresser au mot « *le* ».

Mon enfant a, aujourd'hui, un an de plus et elle poursuit avec un zèle assez modéré, ses brillantes études. Hier, elle préparait sa géographie ; et, comme elle lisait à haute voix, j'appris que « *Délémont* a une école normale d'institutrices..., que les habitants de *Laufon* s'occupent d'agriculture et de l'exploitation d'importantes carrières... et que *Buren*, marché agricole, se trouve dans une contrée fertile. » (Qu'est-ce que ça peut bien nous faire !!) Dernièrement, Miquette me rappela l'*Ergolz* et la *Plessur* qui, paraît-il, sont des affluents du Rhin. Pendant plus de trente ans, je n'avais pas eu une seule pensée pour ce bon *Ergolz* et cette excellente *Plessur*.

(Si, dans cet article, je ne mentionne ni l'algèbre, ni la géométrie, ce n'est pas, comme le diront quelques lecteurs très spirituels, parce que je suis professeur de mathématiques. C'est simplement pour ne pas employer des termes techniques qui n'auraient pas un sens clair pour tout le monde. Mais il est bien entendu que les défauts de la pédagogie traditionnelle peuvent être constatés dans toutes les leçons. Je me contenterai d'ajouter que, dans toutes les villes du monde, on trouverait sans peine quelques collégiens qui suivent, depuis deux ou trois ans, des cours de mathématiques dont ils ne retirent aucun profit, pour cette simple raison qu'ils n'y comprennent rien.)

Plus généralement, je demande si l'Ecole n'a rien de mieux à faire que de fixer, tant bien que mal, dans la mémoire de ses élèves, chaque jour, pendant des années, des renseignements de toutes sortes dont ils n'auront sans doute jamais besoin et qu'ils pourront, d'ailleurs, se procurer dès qu'ils le voudront ? Elle ne se contente pas de faire ça : c'est bien entendu. Mais pourquoi ne supprime-t-elle pas dans sa besogne tout ce qui est inutile ?

Nos contradicteurs ne possèdent pas toujours, à un haut degré, la faculté de distinguer les questions. Il faut donc que j'insiste. Je ne demande pas qu'on supprime la *Plessur*. Qu'elle continue à couler en paix. Elle rend sans doute de grands services aux gens de là-bas. Je sais que les petits ruisseaux font les grandes rivières ; et je comprends que tous les fleuves aient des affluents.

Mais faut-il que tous les écoliers connaissent les « noms » de ces affluents ? Car un cours d'eau est une chose, et son nom en est une autre.

Qu'on enseigne dix fois moins de noms et l'on aura plus de temps pour faire comprendre aux enfants l'importance inouïe que certains phénomènes naturels ont pour les hommes. Comme elle serait simple, la réforme scolaire : étudier beaucoup moins de choses, et les étudier beaucoup mieux.

On me dit qu'il importe d'enseigner aux écoliers les premières notions du devoir. Soit ! Exigeons d'eux, chaque jour, de la persévérance et de l'obéissance. Mais, que le maître ait, lui aussi, des scrupules. Qu'il ne prescrive à ses élèves que les travaux dont ils retireront un profit certain. Pourquoi enseigner des choses qui ne sont ni belles, ni utiles ?

Puisque l'Ecole punit l'enfant qui refuse d'avaler le plat du jour, il faut qu'elle soit bien sûre de lui donner une nourriture fortifiante, une nourriture qu'il pourra digérer.

Lorsqu'un monsieur très savant « déteint » sur de jeunes ignorants, la valeur de ceux-ci n'augmente pas. Les écoliers ne doivent pas être considérés comme des mannequins qui auront l'honneur de promener dans le monde le prestigieux vernis scolaire.

En dépit du désordre universel, essayons de croire encore au sérieux de la vie. Recommençons à espérer ; et souhaitons que les peuples de demain soient un petit peu moins bêtes que ceux d'aujourd'hui.

Mais si l'Ecole veut exercer une action bienfaisante sur la mentalité des générations nouvelles, il ne suffit pas qu'elle rende ses élèves obéissants. Pour des êtres très jeunes, la résignation n'est pas la vertu la plus précieuse. Il importe avant tout d'accroître les forces de l'écolier et de lui donner une grande provision d'ardeur et de confiance. Cela suppose, chez ses maîtres, beaucoup de bienveillance.

L'atmosphère de l'Ecole manque de chaleur. Nombreux sont les enfants qui s'en aperçoivent. Et trop souvent, la science que nous enseignons à nos élèves les laisse indifférents. Or, le cadeau que nous avons la prétention de leur faire est si magnifique qu'il devrait y avoir en eux une joie profonde.

H. Roorda van Eytinga.

Les Evénements

AMORCE

La Situation

Le Conférence de la paix a arrêté mardi une décision au sujet de la Russie.

La décision dit notamment qu'aucune relation diplomatique ne peut être prise avec la Russie des Soviets tant que celle-ci n'adoptera pas une attitude conforme à la civilisation.

Entre temps, la Conférence a conseillé aux Etats indépendants et limitrophes de la Russie de s'abstenir d'attaquer la Russie. Par contre, ces Etats sont assurés de l'aide des Alliés s'ils sont en butte aux attaques de la Russie.

* * *

La nouvelle Chambre française, qui s'intéresse vivement aux questions économiques, a écouté samedi avec faveur un grand discours de M. Noblemaire sur la crise des chemins de fer. Fils de l'ancien directeur du P.-L.-M., administrateur lui-même de cette compagnie, M. Noblemaire a été élu député par les Basses-Alpes, en novembre dernier, comme républicain de gauche. A en juger par son premier discours, il paraît devoir jouer un rôle important dans les débats parlementaires. On l'a beaucoup applaudi et félicité.

A ce propos, M. Noblemaire n'a pas mis tous les torts du même côté, il a même eu des appréciations sévères sur l'esprit qui a longtemps prévalu dans certaines administrations, sur le patronat « de droit divin », qui se drapait dans le refus de discuter avec ses employés. De telles prétentions seraient aujourd'hui « fossiles » au lendemain d'une guerre qui a bouleversé toutes les conceptions sur lesquelles vivait la société : « Il n'y a plus place, a-t-il dit, sous le soleil d'après-guerre pour des patrons cupides et égoïstes. Les hommes qui vivent maintenant ne sont plus les mêmes qu'avant la guerre et ils ne reviendront jamais les mêmes. Dans le sang des tranchées et dans les larmes des foyers déserts, une foi nouvelle a été baptisée, la foi dans la solidarité humaine ».

Rien ne serait réalisé si, à l'autre bout de l'échelle, les oreilles s'ouvraient toutes grandes aux apôtres de la sous-production et du sabotage, considérés comme le prologue d'une révolution, qu'on serait résolu à faire éclater coûte que coûte. M. Noblemaire, en ce qui concerne les cheminots, est convaincu qu'ils sont capables de répondre à un autre appel ; il compte même qu'ils seront les premiers à faire taire les prédicateurs de guerre sociale, une fois sûrs que leur collaboration sera acquise à l'œuvre commune de la bonne marche du service.

Nouvelles Etrangères

Le Procès Caillaux

Plus de deux ans après l'arrestation de l'inculpé, le procès Caillaux s'ouvre enfin à Paris, devant la Haute-Cour.

Il y a eu deux audiences, une vendredi, l'autre mardi.

Caillaux discute point par point. L'inculpé s'attache avec un art infini à établir qu'il commit tout au plus des imprudences. A première vue, ses explications ne sont pas invraisemblables. Mais on n'en pourra juger la valeur réelle que lorsque, au cours du défilé des témoins, elles auront été l'objet d'un examen critique et d'une discussion contradictoire.

L'attitude de M. Caillaux était curieuse à observer. Bien qu'il n'ait pas complètement abandonné son ton insolent (le naturel est difficile à chasser), il fit un effort visible et en général réussi pour se montrer déférent à l'égard de l'assemblée transformée en tribunal et à l'égard de son président, M. Bourgeois. Celui-ci tâtonne encore un peu dans sa manière de diriger les débats, nouveaux pour lui, d'une cour. Mais il aura le temps de se former, puisque le procès paraît devoir durer des mois, et il a le mérite d'être fort impartial. Quant à la défense, elle paraît devoir se montrer supérieure : Me Demange représente le vieux barreau, digne et mesuré; Me de Moro-Giafferi a toute la fougue des avocats d'assises ; Me Moutet a l'énergie tenace et un peu fanatique des hommes d'extrême-gauche ; c'est un bel attelage. Ils ne se livrèrent qu'à quelques escarmouches : celles-ci suffisent à nous faire prévoir de belles batailles quand l'accusation, représentée par le procureur général Lescouvé et les avocats généraux Mornet (le fameux et sombre capitaine des procès de trahison), et Regnaud, barbu et hirsute comme lui, entrera en lice.

Nouvelles Suisses

Les Chambres fédérales et l'adhésion de la Suisse

Les Chambres fédérales se réunissent de nouveau aujourd'hui mercredi en une session destinée à marquer dans les annales de la Suisse. Il s'agit pour elles de prendre acte de la réponse que le conseil de la Société des nations, réuni à Londres, a adressée aux demandes précises d'interprétation formulées par le Conseil fédéral au sujet de la neutralité suisse. Il s'agit surtout de supprimer de l'arrêté du 21 novembre la clause américaine, dont nous parlions l'autre jour, afin de permettre au Conseil fédéral de déclarer, avant le 10 mars, l'entrée de la Suisse comme membre originaire de la Société des nations et de l'autoriser à ordonner le vote populaire le plus rapidement possible, sans attendre l'adhésion de l'Amérique.

Les Commissions se sont réunies mardi.

La commission du Conseil national a décidé, selon la proposition du Conseil fédéral, par 16 voix contre 7, de proposer au Conseil national de laisser tomber la clause dite américaine de l'arrêté fédéral sur l'entrée de la Suisse dans la Société des nations.

La commision a ensuite décidé, également par 16 voix contre 7, de proposer au Conseil national de maintenir en principe la décision qu'il a prise en novembre concernant l'entrée de la Suisse dans la Ligue des nations.

Se sont prononcés contre la proposition de laisser tomber la clause américaine et contre le maintien de la déclaration de novembre, les représentants du parti socialiste, qui, comme on le sait, repoussent par principe le pacte de Paris, MM. Streng (Thurgovie), catholique conservateur, Keller (Argovie), radical, et Gelpke (Bâle), n'appartenant à aucun groupe.

Ont été empêchés de prendre part à la séance MM. Gamma (Uri), radical, Cailler (Fribourg) radical, Cattori (Tessin), catholique conservateur Ming (Obwald), catholique conservateur, et Naine (Vaud), socialiste.

MM. Gamma et Cailler ont fait déclarer expressément que, s'ils avaient été présents à la séance, ils auraient voté contre le maintien de la clause américaine.

Quant à M. Cattori et M. Ming, on sait qu'ils sont partisans convaincus de l'entrée dans la Ligue, pendant que M. Naine en est un adversaire.

La proportion est donc de 20 à 8, en faveur de l'entrée dans la Société des nations.

Interpellation au Grand Conseil zurichois

Les conférences du Dr Wyneken

Au Grand Conseil zurichois, le Dr Poltera, chrétien-social, a interpellé le Conseil d'Etat sur les raisons qui l'ont déterminé à mettre l'aula de l'Université de Zurich à la disposition du Dr Wyneken (ce conférencier allemand dont M. de Montenach a récemment dénoncé au Conseil des Etats l'étrange propagande. — *Réd.)* — L'interpellateur ajoute que le Dr Wyneken n'est plus pris au sérieux dans son pays et que son enseignement tend à la lutte contre l'autorité des parents, de l'école et de la religion. Le Dr Poltera proteste, au nom des catholiques zurichois, contre la propagande dissolvante faite par le professeur Wyneken.

Le professeur Dr Vetter, ancien recteur de l'Université, déclare que c'est le « petit conseil » des étudiants qui a fait appel à M. Wyneken, dont il estime qu'il n'y a pas lieu de réprimer les théories tant qu'elles se tiennent sur un terrain moral légitime. M. Vetter estime que, dans les écoles supérieures, il est absolument nécessaire de maintenir la liberté d'enseignement, contre laquelle l'interpellateur a parlé. Il se manifeste aujourd'hui parmi la jeunesse une effervescence dont il convient de tenir compte.

La discussion sur cette affaire s'est arrêtée là.

Fatales méprises

On mande de Rorschach, St-Gall :

M. Benz-Wegmann a tué par erreur d'un coup de feu M. Marti, chauffeur de locomotive aux C. F. F., qu'il a pris pour un cambrioleur en l'apercevant la nuit dans son jardin. Or, cette hypothèse est absolument exclue, car Marti jouissait d'une bonne réputation. On croit qu'étant pris de boisson, il se sera aventuré par inadvertance dans le jardin de M. Benz-Wegmann.

— On mande de Brougg, Argovie :

Dans la soirée de samedi, trois hommes se trouvaient réunis dans une auberge située à la lisière de la forêt à Hausen, près de Brougg. L'un d'eux s'étant éloigné pour un instant dans le bois, les deux autres le suivirent avec l'intention de l'effrayer. Mais leur camarade, se saisissant d'un gourdin qui lui tomba sous la main, en frappa, dans l'obscurité, Friedrich Schaffner si violemment que celui-ci s'écroula sur le sol et succomba peu après à une fracture du crâne ; âgé de 42 ans, Friedrich Schaffner était père de trois enfants. L'auteur de cet homicide est un ouvrier père de dix enfants et jouissant d'une bonne réputation.

Officiers condamnés.

Le tribunal divisionnaire IV a jugé deux officiers, le premier-lieutenant Gautschy et le lieutenant Haas, mobilisés pour le service d'ordre à Bâle, pour avoir contrevenu à un ordre du commandant des troupes d'ordre en pénétrant dans la nuit du 6 au 7 août 1919, dans une maison de la Delsbergerhalle, en procédant à une visite domiciliaire. Des coups de feu furent échangés à cette occasion.

Le premier lieutenant Gautschy a été condamné pour violation de ses devoirs de service et violation de domicile, à quatre semaines de prison, et le lieutenant Haas, pour violation de domicile, à trois semaines de prison. Ce dernier n'a pas été reconnu coupable de violation de ses devoirs de service.

Les frais sont mis à la charge des accusés.

La fièvre aphteuse.

On mande de Fribourg que pendant la semaine dernière, de nouveaux cas de fièvre aphteuse ont été constatés à Friesenheit, dans la commune de Guin (une étable, 27 têtes de gros bétail) ; à Bœsingen-le-Grand (une étable, 29 têtes) ; au Pasquier (deux étables, 15 têtes) ; à Semsales (quatre étables, 54 têtes). A Friesenheit, la maladie est survenue dans une étable déjà précédemment infectée, où tout le bétail avait été abattu.

Poignée de petits faits

M. Raymond Poincaré vient d'accepter l'offre qui lui a été faite par la « Revue des Deux Mondes » de se charger de sa critique politique.

Cette chronique de la quinzaine, où une très large place est faite aux affaires extérieures, a eu pour titulaire M. Francis Charmes, puis Charles Benoist.

— L'Office sanitaire du département suisse de l'économie publique a élaboré un projet de loi pour la lutte contre la tuberculose. Ce projet sera soumis à une commission d'experts ne faisant pas partie du Parlement.

— On mande du Caire que M. Clemenceau, accompagné du docteur Vicart, du professeur Perraud, du colonel Maru, a passé trois jours à Louqsor. Il a visité Karnak, les temples, la vallée des Rois. Il s'est rencontré avec le maréchal Allenby, qui rentrait d'un voyage dans le Soudan. Le maréchal l'a invité à dîner dans son train spécial. M. Clemenceau a quitté Louqsor se rendant à Assouan et de là il visitera Chalal, Ouadi-Halfa, restera quelques jours à Khartoum, poussera jusqu'à Elobeid, remontera le Nil Bleu et reviendra par Khartoum, Assouan et Louqsor.

— Le vice-président de la Bourse des cotons de Brême, M. Urban von Cleve, a été tué près du marché aux fleurs, lundi, d'un coup de feu tiré par un inconnu.

— Un incendie a détruit 28 maisons dans le village de Notre-Dame-du-Pré (Savoie), situé sur la rive gauche de l'Isère, entre Longefroy et Moutiers.

— Les travaux de rénovation en cours à la cathédrale Saint-Ours, Soleure, ont nécessité jusqu'ici une dépense s'élevant en chiffres ronds à 545.000 fr. Cette somme est couverte presque intégralement par des dons volontaires. Les principaux travaux sont déjà achevés.

— L'« Avanti » apprend de Farra di Soligo, Italie, (régions libérées) que durant une manifestation des ouvriers chômeurs, réclamant du travail, il y eut une rencontre entre les manifestants et les carabiniers. On déplore deux morts et de nombreux blessés, dont un grièvement. La situation est sérieuse.

— Un fort tremblement de terre s'est produit à Gori, ville située au nord-est de Tiflis, sur la Kura. Les victimes sont nombreuses et les dommages graves.

— Le maréchal Joffre devant se rendre à Paris pour deux à trois semaines, quittera Montreux mardi après-midi. Il prendra, à la gare de Territet, l'express de 4 h. 31 auquel une voiture spéciale du P.-L.-M. sera attelée.

On dit qu'il va se reposer en France des fatigues de trop nombreuses réceptions.

— A Porrentruy l'assemblée communale, mécontente de l'interdiction des réjouissances du Carnaval par l'autorité cantonale, a repoussé à une forte majorité le budget de la ville.

— D'après l'**Osservatore romano** du 20 février, les aumônes envoyées au Pape pour les enfants pauvres de l'Europe centrale atteignent déjà la belle somme de quatre millions de lires.

— La **Thurgauer Zeitung** annonce le décès, survenu à l'âge de 80 ans, d'un des plus grands industriels suisses, M. Saurer, à Arbon, le directeur et propriétaire de la fabrique dont les machines à broder et les camions automobiles sont universellement connus. Adolphe Saurer, était un homme généreux auquel on ne faisait jamais appel en vain quand l'utilité publique était en jeu.

— A Saint-Moritz, est mort le prince Alexis Karageorgevitch, décédé à la suite d'une pneumonie, à l'âge de 60 ans. Le prince résidait habituellement à Paris et Florence.

— Une publication vient d'être faite à Couvet, Neuchâtel, interdisant aux écoliers le jeu des marbres comme mesure préventive contre la grippe.

— Un jeune gymnaste genevois, nommé Emile Torche, qui avait fait une chute en travaillant aux anneaux, sur la scène du Kursaal, lors de la soirée de la Société des anciens militaires français, le 14 février, a succombé dimanche à ses blessures.

Nouvelles Locales

Les retraites des instituteurs

On nous écrit :

Le renchérissement excessif et continu des denrées et objets de première nécessité a obligé les autorités d'augmenter les salaires privés des employés de l'Etat du haut en bas de l'échelle sociale. Le traitement des instituteurs a subi de ce fait plusieurs modifications ; malgré tout ce qu'on a fait, la situation du personnel enseignant valaisan n'est pas enviable.

Mais, a-t-on pensé d'améliorer la caisse de retraite pour instituteurs ? Elle ne répond plus aux exigences et aux besoins des temps actuels. L'instituteur qui écrit ces lignes a 24 ans d'enseignement et dans un an il va pouvoir doubler le cap et jouir de sa pension de retraite qui n'est rien moins que dérisoire, 375 fr. dans la classe la plus élevée. Il est à noter que cette caisse a été constituée par des annuités de soixante francs, et les intérêts capitalisés pour les années d'enseignement antérieures à la loi sur la caisse de retraite.

Le total de ces versements constitue un fonds de plus de 2000 fr. qui, à l'époque d'avant-guerre, représentaient une somme au moins trois fois supérieure à celle de nos jours, tablée sur le même chiffre.

La pension servie actuellement aux instituteurs est vraiment insuffisante et de 300 % inférieure à ce qu'elle devrait être d'après la valeur actuelle de l'argent.

Remaniez-nous le décret du 24 novembre 1906, et ne soyez pas la cause que des instituteurs qui ont blanchi sous le harnais pendant 25 ans de service soient contraints, à la fin de leurs jours de chercher un engagement dans les usines du Valais. Ce serait mal récompenser leurs services.

E. D., inst.

LE RÉVEIL

On nous écrit :

On sait que l'on nomme ainsi la Société des enfants abstinents. C'est une chose bien connue que les enfants doivent être élevés dans l'abstinence totale des boissons alcooliques. A ce sujet, il y a un accord complet : personne ne conteste la nécessité de ce régime pour l'enfance. Des enquêtes nombreuses ont été faites en Suisse romande, comme en Suisse allemande, en Angleterre et dans bien des pays, et toujours et partout les médecins ont déclaré que l'abstinence totale était indispensable pour la santé de l'enfant et pour le développement normal des facultés intellectuelles. Qu'il me suffise de citer une parole typique que les parents devraient méditer : « Les parents qui donnent à leurs enfants des boissons alcooliques sont ou bien ignorants ou bien coupables. »

Nous avons de charmantes brochures dans lesquelles les familles peuvent inscrire leurs enfants dans le ***Réveil ;*** nous les mettons à la disposition des mamans qui peuvent s'adresser à messieurs les Curés. On peut inscrire même les tout petits, comme on inscrit les enfants dans la Sainte Enfance. Notre Société est, au reste, une confrérie approuvée par le Pape et érigée canoniquement. J'ose espérer que bien des parents voudront inscrire leurs chers enfants dans le ***Réveil :*** ce sera pour le bien de leur corps et celui de leur âme. On peut également me demander ces brochures illustrées. Que dans un bon nombre de paroisses s'érigent ces confréries du ***Réveil:*** c'est ainsi également qu'on fera pénétrer dans les familles les idées de sobriété et qu'on préparera le terrain pour la création de sections de la Croix-d'Or.

Chanoine J. GROSS, à Martigny-Ville,
directeur diocésain de la Croix-d'Or.

Pro Juventute

La vente des timbres et cartes Pro Juventute, qui s'est faite dans toute la

Suisse du 1er au 31 décembre 1919, a rencontré une fois de plus un succès extrêmement réjouissant. Le produit net recueilli s'élève en chiffres ronds à 450.000 francs, représentant la vente de 5.058.982 timbres et de 971.276 cartes. — La fondation remercie de tout cœur tous ceux qui ont contribué à ce beau résultat, tant vendeurs qu'acheteurs. Puissent-ils trouver leur plus belle récompense dans le sentiment d'avoir contribué à venir en aide à des milliers d'enfants nécessiteux. — Les recettes nettes sont, comme d'usage, restées dans les districts où elles ont été recueillies et seront réparties entre les œuvres locales s'occupant de l'enfance et de la jeunesse.

Diverses sommes importantes formant un total de 49.000 fr. ont été remises à la fondation par de généreux donateurs. Ces dons seront spécialement affectés à l'extension du secrétariat central Pro Juventute.

1. Notre district de Monthey a vendu 5600 timbres et 1525 cartes.

2. La recette brute se décompose comme suit : Champéry 64 fr.; Troistorrents 6 fr. 50 ; Illiez 34 fr. 85 ; Collombey 55 francs ; Muraz 34 fr. 60; Vionnaz 26 fr.; Vouvry 87 fr. 50 ; Port-Valais 20 fr. ; Bouveret 33 fr. 50 ; St-Gingolph 45 fr.; Revereulaz 7 fr. 75 ; Outre-Vièze 48 fr.; Monthey 744 fr. 60. Total 1207 fr. 50.

3. La recette nette, valeur d'affranchissement déduite, soit 432 fr. 50 a été répartie comme suit : 100 fr. à l'Œuvre des Nourrissons et 332 fr. 50 à la Colonie de Vacances à créer dans le Bas-Valais.

Les personnes s'intéressant à ces œuvres charitables peuvent s'adresser pour tous comptes et renseignements à la secrétaire du district de Monthey : Hélène Durier.

Conférence d'Instituteurs

Ainsi que le *Nouvelliste* l'a déjà annoncé, les Instituteurs des deux districts de St-Maurice et de Monthey tiendront leur réunion annuelle à Vouvry, mercredi prochain, le 3 mars. La conférence pédagogique, qui commencera à 8 h.½, ne manquera pas d'être rendue très intéressante soit par la conférence que M. le Directeur de l'Ecole normale y donnera, avec leçon pratique, sur la nouvelle grammaire, soit par les autres sujets qui y seront discutés ; elle sera suivie, à midi, du modeste banquet traditionnel.

Messieurs les membres des Commissions scolaires de l'arrondissement sont très cordialement invités, comme membres honoraires de la Conférence, à prendre part à la réunion de mercredi.

Le Comité.

Cadeaux adressés à l'étranger.

A la teneur d'un communiqué de l'Office fédéral de l'Alimentation, une autorisation générale d'exportation en ce qui concerne les cadeaux adressés à l'étranger à des particuliers, est accordée jusqu'à nouvel avis aux conditions ci-après :

Chaque envoi ne dépassera au total 5 kg. brut.

Un permis émanant de l'Office précité n'est donc plus nécessaire pour l'exportation des colis de ce genre.

A part les marchandises dont l'exportation est actuellement autorisée, telles que :

produits d'avoine, d'orge ou de maïs ; succédanés de la farine, par exemple, farine de châtaignes, de manioc, de bananes ou de daris : fruits frais ou séchés, fruits du Midi, noix, amandes ; conserves de poissons, à l'exception de celles de thon; succédanés du café, sauf ceux contenant du café ; liqueurs, vin, bière, en bouteilles et cruchons ; soupes condensées, en cubes ou en blocs ; extraits de viande ; sagou, tapioca, juliennes, conserves de légumes, à l'exception de celles de haricots, pois et riz ; vinaigre ; thé ; tabac à fumer, « bouts tournés », cigarettes, etc.

tout envoi effectué à titre, gracieux peut contenir les articles suivants :

au plus 2 kg. chocolat fondant, au lait ou à la noisette, de fabrication suisse et en emballage original. Les autres sortes de chocolat ne sauraient être expédiées;

au plus, 2 kg. biscuits avec sucre, de fabrication suisse. N'entrent ici en ligne de compte que les produits Albert, genre Marie et Petit Beurre, fabriqués à la machine ;

au plus 2 kg. de chacune de ces denrées : conserves de viandes : lait condensé ; café ;

quantité indéterminée comprise dans les 5 kg. : légumes à cosses ; saindoux de provenance américaine ; huile de graine de cotonnier, confitures, pains sans levain (mazzos); l'exportation de ces pains n'est autorisée que jusqu'au 10 avril 1920 inclusivement.

Un expéditeur n'est autorisé à envoyer à l'étranger que deux colis hebdomadairement, à titre de cadeaux. Ils ne peuvent être expédiés qu'à ce titre et ne doivent constituer que des envois privés ; toute opération commerciale est interdite.

Les prescriptions ci-dessus entrent en vigueur le 25 février 1920. L'Office fédéral de l'alimentation se réserve de les rapporter ou de les modifier en tout temps, s'il y a lieu, notamment en cas d'abus.

(Chambre Valaisanne de Commerce).

"Paris vaut bien une messe,,

On nous écrit de Martigny :

Après avoir fait honneur à l'excellente table de M. Kluser, les orateurs du banquet radical de Martigny y ont célébré à l'envi les mérites du parti. Ces mérites, nous les connaissions. Lorsqu'on les examine de près, on constate qu'ils sont assez minces.

Mais le festin aurait été si plantureux que l'on n'y aurait pas mangé du curé ensuite ; Bravo ! Kluser !

Ah ! la flamme anticléricale s'éteint, et rares sont actuellement ceux qui consentent à verser encore de l'huile ou du pétrole dans cette lampe. Le danger socialiste en a assagi un bon nombre.

Le bolchévisme, si l'on croit le *Confédéré* lui-même, menace beaucoup plus leur bourse, leur fortune, l'honneur de la famille et leur vie même que la religion et les curés, qui ne cessent d'enseigner qu'il faut respecter tous ces biens et ne jamais y porter atteinte, pour aucun motif.

Que les vieilles barbes anticléricales ne veuillent pas changer d'épithète par un faux amour-propre, par respect-humain, par crainte d'être accusés, quelle horreur ! de tourne-casaque, soit ! Mais vous les jeunes, à l'esprit libre et gai, au cœur enthousiaste, pourquoi ne tourneriez-vous pas résolument le dos à ces vieilles erreurs, et, ne viendriez-vous pas rejoindre le parti conservateur-progressiste en vous écriant, comme Henri IV : « Paris vaut bien une messe ! »

X.

LES KARLAVE

L'ami Alf. D. me fournit un précieux renseignement sur l'enquête qu'il serait intéressant de poursuivre.

La question du Dimanche des brandons et les expressions qui s'y rattachent, ne sont pas des siècles modernes ; elles remontent au moyen-âge. Or, à ces âges chrétiens où le bras séculier, l'autorité civile, était au service de l'Eglise pour l'observation des lois de la discipline, le carnaval finissait mardi à minuit. C'est plus tard, le laisser-aller de l'autorité civile qui a prolongé les orgies du carnaval à travers des jours de jeûne, jusqu'au dimanche.

Quant à la désignation des feux en Savoie, M. Alf. D. dit :

« Et pourtant, il est assez peu probable que le grand Charles ait jamais traversé ces régions ».

C'est juste le contraire qui est vrai ! Et je ne fais pas un crime à mon ami d'ignorer les documents des anciens conciles.

C'était en 773. Le Pape Adrien Ier demandait au roi des Francs la délivrance et la protection du S. Siège. Charlemagne réunit à Genève un concile ou assemblée nationale, où siègent les évêques et les comtes du royaume. On y décide une vraie croisade pour l'Italie.

La Savoie a dû saluer déjà par des feux de joie la grande entreprise de Charles. Ce n'est pas téméraire d'y supposer des *Karl, Ave.*

Mais, de plus, pendant qu'il envoyait son oncle Bernard, avec une partie de l'armée, à travers le Valais, pour gagner l'Italie par le Mont-Joux, qui n'était qu'un chemin muletier, Charlemagne organisait l'expédition de l'armée lourde — non pas de canons — mais de grosses machines de guerre, par le Mont-Cenis qui, déjà à l'époque romaine, était ouverte aux chariots.

L'armée sainte couvrait la Savoie, et beaucoup de Savoyards devaient en faire partie

Est-ce trop présumer que de voir sur toutes les hauteurs de la Savoie, de grands feux, et d'entendre de toutes les bouches le salut à l'épée qui déjà fait trembler le Saxon et le Sarrasin, et qui part pour la défense de la plus sainte des causes, la défense du Vicaire de Jésus-Christ :

Karl, Ave.

Chanoine P. BOURBAN,

Une centrale de lait

On nous écrit de Sion :

On entend dire, par ci par là, que la Société de laiterie de Sion projette la construction d'une centrale de lait. Rien n'est plus vrai, le bâtiment est acheté et des locaux vont être soigneusement aménagés permettant ainsi de pratiquer le commerce du lait dans une laiterie. Enfin !

Oui, enfin, car depuis de nombreuses années, la vente du lait à Sion se fait dans un local, sombre, mal situé, sans lumière, local que l'on peut taxer, et en lui faisant encore honneur, « d'impropre ». Comment se fait-il que pendant ces dernières années où la population sédunoise était tributaire des cantons voisins pour son ravitaillement en lait, on ait pu tolérer dans notre capitale un état de choses que l'hygiène la plus élémentaire condamnait ?

L'été passé, le lait arrivait à Sion le soir à 10 heures, il restait dans le wagon jusqu'au matin, faute d'installation. Et d'où venait ce lait ? Du canton de Vaud. Les agriculteurs vaudois portent en général le lait à la laiterie le soir entre 6 et 7 heures. Le lait du lundi soir par exemple reste en général à la laiterie jusqu'au mardi matin. A ce moment, ce liquide est transporté à la gare la plus rapprochée, à 10 minutes ou à 2 et 3 heures de distance, suivant les cas. Cette denrée était alors dirigée sur Vevey où, par les soins de la maison Nestlé, il était procédé à un triage par lequel tous les laits acides ou impropres à la consommation étaient éliminés.

Une partie de ces envois, une fois triés, prenaient la direction du canton du Valais. La commune de Sion en recevait environ 1500 litres par jour. Ce lait, arrivant à 10 heures du soir, était débité le lendemain matin, soit le mercredi pour être consommé le soir ou le jeudi matin seulement. C'est donc après 48 heures et même 60 heures que cette denrée indispensable servait à l'alimentation des bébés et de la population en général. Les ménagères poussaient souvent de hauts cris, le lait se gâtait régulièrement. Les Autorités, les laitiers ne savaient plus où donner de la tête, tout le monde réclamait.

Qu'a-t-on fait pour améliorer cette situation ? Nous laissons répondre les personnes compétentes .

Le lait qui arrivait le soir était laissé dans le wagon jusqu'au matin, ce dernier accusait certains soirs une température de 25 et 30 degrés centigrades. Il est vrai que quelques morceaux de glace donnaient un peu de fraîcheur, mais qu'était-ce à côté des parois brûlantes du wagon qui étaient exposées toute la journée aux rayons quelque peu cuisants du soleil d'août ? On objectera que les boilles auraient pu être déposées à la laiterie : Oh ! Horreur ! ! dans ce local renfermé, parfumant les lieux d'une odeur de moisi, le local sans bassin et qui accusait une température supérieure à celle du wagon. Tout compte fait, le matériel des C. F. F. était de beaucoup préférable.

Quelle aurait donc été la solution à prendre ? Construire. Et à qui revenait cette initiative ? Aux producteurs ou aux consommateurs ?

Sans avoir la prétention de vouloir faire la leçon aux personnes compétentes, responsables de cet état de choses, il nous semble qu'il appartenait à la commune de Sion de s'occuper de cette construction. Et en le faisant, elle aurait évité des grandes pertes causées par les laits gâtés. En calculant le lait gâté, soit à la laiterie ou au domicile, sans exagérer, on arrive à près de 30.000 litres par année, soit le 5,5 % à 40 cts = 12.000 fr., pendant 4 ans = 48.000 fr. Une bagatelle, quoi ! Avec cette somme on aurait construit, en 1915, une superbe laiterie qui aurait eu le don de satisfaire nos ménagères.

Heureusement, une initiative qui revient à la société de laiterie de Sion, à son Comité surtout, va doter la capitale d'une superbe laiterie, et, nous dit-on, dès le 1er mai. Et ce sont les agriculteurs qui en ont pris les charges et les responsabilités (ceux qui actuellement livrent leur lait au-dessous du prix de revient).

Les agriculteurs sédunois méritent, dans tous les cas, toutes nos félicitations et nous espérons que les consommateurs sauront leur exprimer un brin de reconnaissance pour le sacrifice auquel ils ont librement consenti, dans l'intérêt général.

Le lait pourra, dès son arrivée, être réfrigéré à une température en dessous de zéro. Plus de laits gâtés, un local propre, bien aéré, le bonheur des ménagères, en un mot, qui ne regretteront sûrement pas l'ancienne boîte... à misères.

Nous avons sous les yeux un communiqué nous informant que la commune de Coire vient de décider la construction d'une centrale de lait et, à cette occasion, le Grand Conseil a voté un subside de fr. 10.000. La Confédération versera 20.000 fr.

Voilà un exemple que nous verrions avec grand plaisir appliquer dans le canton du Valais, en espérant que l'Autorité communale, la première intéressée, donnera également une modeste obole, car, il y va de l'intérêt général et de celui de nos enfants en particulier.

Quand Sion possédera enfin ce que l'on peut appeler une laiterie, et dans laquelle il sera facile de préparer des laits spéciaux pour enfants, du yogourt ou du Kéfir pour malades, les contribuables sédunois ne regretteront certes pas le beau geste souhaitable des Autorités compétentes.

Un consommateur qui aime le bon lait.

Ecole de recrues.

On mande de Sion qu'une école de recrues d'infanterie de montagne aura lieu dans cette ville, du 7 avril au 2 juin prochain.

Hymne national.

Le concours ouvert pour la composition d'un *hymne national suisse* est prolongé jusqu'au 30 septembre 1920. Les manuscrits doivent être envoyés pour cette date à M. Porchat, Président du Comité Central de la Société fédérale de chant, à Neuchâtel.

Fully. — (Corr.)

Aujourd'hui, 24 février a été enseveli à Fully l'ancien député et conseiller, M. Etienne-Julien Bender, mort à l'âge de 54 ans.

— Le samedi, 14 février, on a également conduit à sa dernière demeure, M. Fabien Roduit, de Brançon, honnête travailleur, conservateur de vieille roche, dont la disparition laisse d'unanimes regrets. A la famille éplorée, nos condoléances.

M.

Fromage.

La carte de fromage est supprimée dès le 1er mars. Par mesure de prudence, cependant toutes les dispositions tant fédérales que cantonales concernant le commerce et le transport du fromage sont encore maintenues.

(Communiqué).

Dernier Courrier

Grève générale des cheminots français ?

PARIS, 25.

Un conflit ayant éclaté à Lyon, à la suite de mesures disciplinaires prises par le P. L. M., contre deux cheminots, les employés du réseau ont décrété la grève générale pour aujourd'hui mercredi à midi. On garde cependant une lueur d'espoir d'arrangement.

Les typographes parisiens suivraient le mouvement.

Vente aux enchères

On vendra dimanche 29 février, dès 2 h. après-midi, au **Café Maurice Cretton, aux Rappes,**

UN MAZOT, à Plan Cerisier ;
une place où se trouvait le châtaignier ;
trois vignes aux Pales.

Le même jour, à la même heure, on vendra **UN MAZOT à l'Ecotin**, et, si on le désire, quelques parcelles de vigne près du mazot.

Vente de montagne

Le Notaire Oswald Mottet, à St-Maurice, au nom de Mme Ribordy Marie-Louise, épouse d'Edmond, à St-Maurice, vendra par voie d'enchères publiques, le 7 mars prochain, dès 2 heures du soir précises, au Café Mottiez Marcelin, à Daviaz, un pâturage et chalet sis au lieu dit **« Vésenaux »**, terre de Monthey, d'une superficie totale de 26.000 mètres carrés environ. — Les prix et conditions seront lus à l'ouverture des enchères.

Par ordre : **Oswald MOTTET.**

Mise d'immeuble

Le notaire soussigné, agissant pour Mme Henriette Ronc, née Gay, exposera en vente en enchères publiques, le 29 Février, à deux heures du soir, au Café de l'Hôtel de la Dent du Midi, à St-Maurice, l'immeuble suivant :

Pré-champ, au lieu dit « Les Clusillons », de 1770 m2. **Ch. de WERRA, notaire.**

Ouvriers terrassiers

L'entreprise de l'assainissement de la Plaine de Martigny cherche de bons terrassiers ; bon salaire. Cantine sur le chantier.

S'adresser à MM. MULLER & JUILLAND, à Martigny, maison ZURETTI, ou sur les chantiers.

Pompe à incendie

Le samedi 20 mars à 2 heures de l'après-midi, la COMMUNE de BEGNINS procédera à la vente aux enchères publiques d'une pompe à incendie aspirante et refoulante, en parfait état d'entretien av. 50 m. tuyaux 1re qualité, petit normal.

Pour renseignements et visiter s'adresser à **M. Louis Gay,** Commandant du feu.

Begnins, 23 février 1920.
GREFFE MUNICIPAL.

Propriétaire!..

Jeune homme sérieux, ayant de l'initiative, désire emprunter

5.000 francs

Intérêts payables d'avance.
Sérieuses garanties.
S'ad. au Nouvelliste sous G. S.

A VENDRE à Aigle

joli Café-Restaurant

avec grange et écurie. Affaire sérieuse et marchant bien conviendrait à marchand de bétail. S'adr. à M. CHENAUX, Hôtel des Alpes, Le Sépey.

ALPAGE 1920

L'Administration communale de Gryon prendrait en estivage pour la saison prochaine, un certain nombre de vaches, génisses, génissons etc.

On demande aussi des chevaux pour le service de l'alpage. — Pour renseignements, s'adr. à M. NORMAND municipal.

GREFFE MUNICIPAL.

Aux Ménagères

J'offre Café vert extra par 5 kgs. à **3.30 le kg.**
J'offre Café torréfié, par 5 kgs. à **4.30 le kilog.**
Envoi contre rembours.
E. Borgeaud, Monthey.

A vendre à St-Maurice

5 à 600 kg. de Betteraves

S'adr. au Journal sous G. C.

Vente aux Enchères publiques

le 29 courant à 2 h. après-midi à Noës au Café Aubert :

Quelques parcelles de prés situés à Noës et un jardin près de Chalais. Les conditions seront lues avant l'enchère.

ZUFFEREY R.

On demande un bon

Domestique

de confiance sachant traire et connaissant les travaux de campagne. Adresser les offres avec copie de certificats et exigences de salaire à M. G. DUCREY, Martigny.

On demande pour le 1er mars

sommelière et une **cuisinière**

capables et de toute confiance. S'ad. au Buffet de la Gare M. C. M., Monthey.

Jeune fille

honnête et forte est demandée de suite pour aider à tous les travaux du ménage.

S'adresser aux **Magasins M. Berthex, Aigle.**

On demande une fille

connaissant la cuisine et les travaux du ménage. Bon gage S'adr. à Madame MORET, Bijoutier, Martigny-Ville.

On demande une Jeune fille

dans une ferme de campagne vie de famille et bon soin. Adresser les offres au Bazar ECONOMIQUE à Monthey, qui renseignera.

On demande de suite un bon

Ouvrier - Boulanger

Chez Siméon Volluz, à Saxon.

On demande une servante

dans la quarantaine. S'adres. à Madame GAULJAUL, à la Praille, près Bouveret.

On demande pour un ménage soigné de dame seule

UNE PERSONNE DE CONFIANCE

ayant un peu de service, propre et soigneuse, sachant cuire et coudre. Offre sous chiffre Z 1028 L à Publicitas S. A. Lausanne.

A VENDRE

à des catholiques

Maison inachevée

sise à Coméraz près Sion, S'adr. à **Mlle Müller,** Inst. Coméraz. près Sion.

Fromage gras

Qualité extra pour **fondues et tranches**

Se recommande :
Et. EXQUIS, Sion.

A vendre

500 kilogs froment graine de semence.
S'adr. à Revaz Maurice, cantonnier, Vernayaz.

A vendre deux porcs

mâles, de 6 à 7 tours.
S'adr. au « Nouvelliste »

On offre à vendre deux bonnes vaches

laitières, race d'Hérens.
S'ad. au Nouvelliste s. M. N.

A VENDRE

Un porc de 9 tours et un de 11. — Deux chars de paille, avoine, et froment. — Quelques centaines de caillettes de veaux.

On demande des Fournisseurs de Cabris

S'adresser à **Antoine Darbellay, Martigny-Bg.**

A vendre jeune vache

prête au veau. — Chez Mme Veuve Tapparel, à Covin, Montana.

TRANSFERT

Nous avertissons notre clientèle que nous avons transféré notre **Boulangerie-Pâtisserie** à l'ancien Café Industriel. Se recommande :

Henri Baud St-Maurice.

Pommes de terre de table et pr semence

Choux-raves

Marchandise de premier choix, expédition contre remboursement depuis 100 kilogs

Foin par wagon de 5 tonnes.

J. & A. PERA, Négt., Monthey

Téléphone No 4

Tous les

Articles Américains

sont en vente chez

Jos. Maillard Martigny-V.

Rue des Alpes

Prochainement grand arrivage

Vins étrangers

J'expédie franco station Gare :

Excellent Vin blanc et rouge

1re qualité garantie. Conditions avantageuses de payement. — Fûts de 50 à 600 litres.

E. Borgeaud, Monthey

Occasion

Manteaux de l'armée américaine, état de neuf, à fr. 45. (Indiquer thorax) — Coupons de drap Kaki 2 m. 20 s/ 1 m. 70 à fr. 40. — Combinaisons de travail, neuves, à 18 fr. — Bandes molletières neuves à 6 fr. — Gants de peau fourrés neufs, pour automobilistes, à fr. 25. — Couvertures neuves pour chevaux, à fr. 15.—

ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT.

Magasin Rapin - 10, Pré du Marché - **Lausanne**

Assurance chevaline

Demandez aux représentants suivants les conditions avantageuses de la Société « La garantie fédérale », fondée à Paris en 1865, concessionnée en Suisse en 1886.

A. RUDAZ, vétérinaire à Monthey ;
A. DUC « Sion ;
A. VUARDOUX « Sierre ;
Ant. AMHERD « Brigue ;

Grande baisse

Viande 1er choix

Rôti à Fr. 2,50 le 1/2 kilo
Bouilli depuis Fr. 1 80 le 1/2 kilo.
Saucisses de bœuf à Fr. 2 40 le 1/2 kilo,
Belle graisse de bœuf, fraîche ou fondue, à 2 fr. le demi kg.
Saucissons pur porc Cervelas à 45 ct. pièce.
Envoi à partir de 2 kg.
Ernest Bovey, boucher, Av. de l'Un., Lausanne

Crédit Sierrois SIERRE

Nous payons :

5 % sur Certificats de dépôt
4 1/4 % sur Carnets d'épargne
4 % sur Comptes-courants, disponibles à vue.

Toutes opérations de Banque

LA DIRECTION.

BANQUE De Riedmatten & Cie SION

reçoit des fonds

En compte-courant	4 0/0
En caisse d'Epargne	4 1/4 0/0
Dépôts à 1 an	4 1/2 0/0
Obligations à 3 et 5 ans	5 0/0

Timbre fédéral à notre charge. Escompte, Encaisse.

Vins en gros

Blanc San Severo & Panades
Rouge Alicante & Priorato
— Fendant du Valais —

MARCHANDISE DE PREMIER CHOIX. PRIX AVANTAGEUX

J. & A. Péra

VINS & COMBUSTIBLES - MONTHEY

— Téléphone No 4 —

A vendre ou échanger une belle jument

portante, ragotte — 6 ans

garantie sous tous les rapports

Paul Rouiller - Martigny-Ville

(Marchand de Chevaux)

Stochs Américains

Pèlerines caoutchouc d'officiers 1re qualité à fr. 43
Manteaux, Paletots officiers, Pantalons drap, Vareuses, Complets salopettes, Caleçons, Maillots, Bandes molletières, Chaussettes.
Marchandises neuves à des prix défiant toute concurrence.
Vente en gros et en détail à Riddes chez **A. Pelfini,**
D. Chappot & Cie, Charrat
liquidateurs de Stocks américains.
CHARRAT.

Grand choix -- - - de chevaux

Nouvel arrivage de

Chevaux à 2 mains

CHEVAUX - de travail - jeunes mulets

— Prix avantageux — Facilité de payement. —

ACHAT - VENTE - ECHANGE

Francis GOLLET, ROH & WERLEN H., Sion

C'est maintenant le meilleur moment pour une cure de rajeunissement et de régénération avec le fortifiant naturel :

BIOMALT

Il agit sur l'organisme affaibli, pour ainsi dire, comme un bain pris intérieurement, comme la lumière salutaire du soleil rayonnant dans l'intérieur du corps. Le **Biomalt** est en vente partout en boîtes de **3 fr. 50** très économique à l'usage, puisqu'une boîte suffit pour environ 8 jours.

AVIS

LES GRANDS MAGASINS

Grosch & Greiff S.A.

à Lausanne

sont fermés pour cessation de commerce.

Tous les bons d'échange en circulation sont remboursés, dès ce jour, passage Jean Muret (Derrière les Magasins).

Teinturerie Moderne

Lavage chimique de vêtements d'hommes et de dames,
Teinture dans les nuances les plus nouvelles, noirs deuil, sans rien découdre.
Lavage et **teinture** des gants, boas, plumes, etc.
Lavage des couvertures de laine, flanelles, rideaux, etc.
Spécialité de glaçage à neuf des faux-cols et manchettes.

ROUBERTY-BOGHY, Avenue de la Gare, SIERRE.

Expédition dans toute la Suisse. — Emballages soignés.

A VENDRE

Beau domaine

près Versoix, 33 hect. en un mas. Bâtiments neufs avec installations modernes.
S'adres. **Etude Mayor et Bonzon**, notaires, **Nyon.**

Pour charcuterie

nous expédions contre remb.

belle viande désossée

à fr. **3.**— le kg.
Caballus S. A. Boucherie Chevaline, Gd St-Jean **24, Lausanne.** Téléphone 40.98.

POISSONS

Marée fraîche et poisson d'eau douce, pendant le Carême le Mercredi et le Vendredi.

Morue salée — Harengs fumés
Merluche.

POMMES DE TERRE PAR TOUTES QUANTITÉS

Magasin PIGNAT, Martigny
Rue du Collège

Foin

de montagne, bottelé est à vendre.
A la même adresse, on demande un bon

Domestique

de campagne et de confiance.
S'adr. au Journal sous B. V.

Vases à vendre

3 ronds en chênes, avinés en parfait état, d'environ 2000 litres ; 2 ovales en chêne de 800 à 1000 litres ; une tine en mélèze d'environ 3000 litres, ainsi que

Ruches à pressoir usagées

J.&A. PERA

Vins et Combustibles

Téléph. 4 Monthey Téléph. 4

AU CAFÉ OCTODURE

— MARTIGNY —

VINS

de tout 1er choix. 1917-18-19

Fendant Muscat de Sierre

Johannisberg-Dôle

Fendant Saillon

On achèterait

un Verrat

si possible de race, de 3 à 4 mois. — Faire les offres à MM. RICHARD, Frères, Preyse St-Maurice.

Avis aux Fumeurs

J'offre jusqu'à épuisement du Stock :
TABACS Virginie de la NATIONALE, paq. de 80 gr. à **49 centimes.**
TABACS "le Faucheur., paquet de 150 gr. à **59 cts.**
Env. par 25 paq. contre remb.
E. Borgeaud, Monthey.

CIDRE

Vieux : 40 ct. le litre.
Nouveau extra 30 ct. le litre. — Dans nos fûts 2 ct. de plus par litre.
DESLARZES & VERNAY
Parc Avicole, SION.

Sage-femme diplômée

Madame DUPASQUIER-BRON

Place du Port, 2, Genève
Pensionnaires. -
Soins médicaux.
Prix modérés.- Téléph. 42-19
CLINIQUE SUR FRANCE

Pour être servi en toute confiance, achetez une machine à coudre

PFAFF

A main et à pied — Pour familles et couturières

1re marque, de toute garantie.
— Grand dépôt chez —
H. MORET, horloger, MARTIGNY-VILLE.

Viande de cheval

Nous expédions contre remboursement le kilog de :
ROTI 1re qual. sans os Fr. 3.30
» 2me » sans os Fr. 3.—
BOUILLI avec os Fr. 2.10
SALAMIS, salamettis Fr. 5.—
SAUCISSONS, SAUCISSES, viande fumée Fr. 4.—
GABALLUS, (Soc. Anonyme. **LAUSANNE.** No 1
Directeur : *Ch. Guex.*
Tél. Boucherie .4098
Domicile 4097.

FRUITS MIELS

VINS

du pays et de l'Etranger

S. MEYTAIN, SION
Rue de Conthey

Expédition par fûts dep. 50 litres.
Vente à l'emporter à partir de 2 litres.
Prix modérés
Eaux alcalines
Achat de tous fruits au cours du jour

Voici la

meilleure adresse

pour vendre vos Chevaux pour l'abattage, ainsi que ceux abattus d'urgence

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
H. Verrey
Louve 7, Lausanne

Maison ne les revendant pas pour le travail.
Tél. Boucherie 15.36 ; appartement 12.80.

Viande & charcuterie

bon marché

Rôti sans os ni charge, le kg. fr. 3.20
Bouilli av. os, le kg. » 2.
Saucissons et saucisses, le kg. » 4.—
Salami le kg. » 5.—
Viande désossée pour fumer, sécher ou faire de la charcuterie le kg. » 2.80
Expédie depuis 2 kg., la **Boucherie chevaline Centrale,** Louve 7, **Lausanne.**

Foin et Paille d'Italie

Foin 1re qualité, par wagon de 5 à 6 tonnes à 40 fr. les 100 kg.
Paille 1re qualité, par wagon de 5 à 6 tonnes, 20 fr. les 100 kg.
Même adresse, environ

2000 kilogs de Choux-raves

à 14 fr. les 100 kg.
E. Borgeaud, MONTHEY

CONFEDERATION SUISSE

Emission de Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

Intérêt: 5½% l'an; coupons semestriels aux 1er février et 1er août; la première échéance au 1er août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1er février 1923 ou le 1er février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

Coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.

Domiciles de payement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs.. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

Prix de vente: Le prix de vente est fixé à :
99% pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1er février 1923, et
98% pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1er février 1925
avec décompte d'intérêts au 1er février 1920.

Rendement: 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6% pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banques suisses.

Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920.

Département fédéral des finances :
J. MUSY.

Ce qu'on trouve dans un Estomac

Il y a près d'un demi-siècle — en 1876 exactement — un jeune chirurgien français, M. Léon Labbé, connaissait subitement la célébrité à la suite d'une opération particulièrement audacieuse qu'il avait réussie. Les faits étaient les suivants : un jeune homme, au cours d'une réunion d'amis, avait fait le pari d'avaler une fourchette et, en effet, avait enfoncé très avant cet ustensile dans sa gorge. Mais, quand jugeant que la preuve était faite, il avait voulu la retirer, la fourchette avait échappé à ses doigts, et était, par son propre poids, descendue dans son estomac.

Quelques semaines après, des troubles assez sérieux s'étant manifestés, l'infortuné parieur dut recourir aux lumières du docteur Labbé qui n'hésita pas à lui ouvrir l'estomac et en tira l'instrument. Le jeune imprudent se remit d'ailleurs à merveille de cette secousse.

Depuis cette époque, la chirurgie a fait de tels progrès que l'opération du docteur Labbé qui, alors, était considérée comme une entreprise des plus audacieuses, se pratique de nos jours dans nombre de circonstances. Car il y a toujours des gens qui introduisent dans leur estomac des objets bizarres, indigestes et sans aucun rapport avec les substances qui empruntent normalement la voie digestive. Ces mangeurs de choses étranges doivent se diviser en plusieurs groupes suivant les motifs qui les ont conduits à cette excentricité. Passons-les rapidement en revue.

En tête figurent les enfants. Le premier geste d'un petit, on le sait, est de porter à sa bouche tous les objets qu'il peut saisir. Quand la maman est présente, le geste ne saurait comporter de suites, mais si elle est absente ou s'il y a défaut de surveillance, voilà le petit objet qui glisse et disparaît. Le plus souvent, tout cela est très bien toléré. Au bout de quelques heures, parfois de plusieurs jours, l'objet est restitué par les voies les plus naturelles. Des épingles de sûreté, avalées ouvertes, ont été récupérées rapidement sans que le bébé en ait le moindrement souffert. Mais il y a eu des cas moins heureux qui conseillent d'être extrêmement vigilant à l'égard des tout petits.

Dans une seconde catégorie, il faut placer les gens qui avalent des choses anormales par pur accident. Les épingles pour les couturières, les tailleurs, des clous pour les tapissiers et les menuisiers. Dans les statistiques figurent encore des épingles à cheveux, puis toutes sortes d'objets, parmi lesquels... des dentiers. Point n'est besoin de montrer que la plupart du temps l'accident aurait pu être évité.

Viennent ensuite les paris et les gageures, résultat de la bêtise ou d'une forfanterie ridicule. Nous avons vu que tel était le cas de « l'homme à la fourchette ». On connaît aussi l'histoire de cet ouvrier qui pour « épater la galerie », absorba ainsi 74 fragments de verre et 208 petits objets : chaînes de montres, clous, épingles, crochets, etc.

Voici, maintenant, les professionnels qui se livrent à ces bizarreries périlleuses pour vivre. Les avaleurs de sabres ont fait la joie de bien des générations, avant la disparition de nos foires. La façon dont ils s'y prenaient est curieuse. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il était très rare que la lame tombât dans l'estomac. De nos jours, on a vu, surtout, des individus qui, aux terrasses des cafés, faisaient profession d'avaler de petits objets et certains d'entre eux croquaient à belles dents des verres de lampe dont ils ingurgitaient les débris. Cette fois le risque est considérable, et ces industriels ne l'ignorent pas.

Pour exercer une profession de ce genre, il ne faut pas être normal et ces professionnels sont des « irréguliers psychiques » dont l'étude conduit à celle des malades, lesquels constituent le groupe le plus notable des avaleurs de corps étrangers.

Parmi ces malades, il est tout d'abord de simples maniaques. En voici un cas curieux. Une fillette de 13 ans était atteinte de troubles graves de la digestion qui, progressivement, l'avaient amenée à ne plus pouvoir manger. Les médications les plus savantes étant demeurées inefficaces, on fit appel à un chirurgien, lequel n'hésita pas à ouvrir le ventre de l'enfant. Quelle ne fut pas la stupéfaction du praticien en découvrant dans l'estomac de la malade une masse feutrée, considérable, formée exclusivement de cheveux. Interrogée, la fillette avoua que, depuis ses plus jeunes années, elle mangeait ses cheveux la nuit !

Arrivons maintenant aux vrais fous. Ceux-là avalent tout ce qui leur tombe sous la main. Voici le bilan de ce que l'on a trouvé dans l'estomac de l'un d'entre eux : une aiguille à crochet de 11 centimètres, une clef de 7 centimètres et demi, deux cuillers mesurant respectivement 14 et 15 centimètres, une fourchette de 20 centimètres, un crochet, des épingles, des aiguilles, des boutons, des billes, etc. Au total 37 objets pesant tous ensemble 361 grammes. En pendant, voici la nomenclature de ce qui remplissait l'estomac d'un faible d'esprit hospitalisé à Lyon il y a quelques années : 535 cailloux, dont 24 atteignaient la grosseur d'une pièce de cent sous, en tout 2.800 grammes de pierres, plus 300 grammes de morceaux de bois ou de fer, poids total plus de 3 kilogrammes. Dans la cavité gastrique d'un autre aliéné on a trouvé 1.841 corps étrangers, dont 1000 clous de souliers ! Enfin, tout récemment, on a débarrassé l'estomac d'un de ces malheureux de 8 cuillers à café, d'un couteau, d'une fourchette et d'une barrette en écail.

Plusieurs de ceux qui se livrèrent à ces écarts d'alimentation ont déclaré qu'ils avaient voulu se tuer. De fait, ils y réussissent très rarement, car le tube digestif est d'une extraordinaire tolérance pour ces victuailles anormales. On cite, en effet, le cas d'un jeune homme de 16 ans qui avala par mégarde un écu de six livres. Celui-ci resta dix mois dans l'œsophage, c'est-à-dire dans un conduit étroit où il eût pu causer les pires accidents, puis tomba dans l'estomac où il resta 35 ans !

Il est cependant d'autres cas où les corps étrangers font parler d'eux, lorsque, par exemple, ils sont si volumineux qu'ils occupent tout l'estomac et interdisent l'alimentation. Il en est encore ainsi quand un objet pointu perfore l'estomac et amène, soit une inflammation grave du péritoine qui le recouvre, soit un abcès de l'organe, ou, encore, lorsque c'est l'intestin qui se rebelle contre son passage.

La conclusion de cette étude est donc que si la tolérance de notre organisme est grande, elle a pourtant des limites. Transformer son estomac en boîte à clous ou en écrin à petites cuillers ne saurait être considéré comme un exercice de tout repos. Il peut mener très loin ceux qui s'y livrent et, notamment, à la table d'opération.

Domaine à vendre

à proximité de la frontière suisse, 31 ha. **prés** et **champs**, 5 ha. de **forêts, deux maisons**, dont l'une neuve, **monte-charge, 2 bœufs, 6 vaches, 8 génisses, 3 montons** et tout le **matériel agricole. Fr. 62.000.—** argent suisse.

Gare à 2 km.

S'adresser **Etude notaire MILLET, St-Laurent-du-Jura** (France).

Vente aux enchères

On vendra dimanche 29 février, **dès 2 h.** après-midi, au **Café Maurice Crettton, aux Rappes,**

UN MAZOT, à Plan Cerisier ;
une place où se trouvait le **châtaignier** ;
trois vignes aux Pales.

Le même jour, à la même heure, on vendra **UN MAZOT à l'Ecotin,** et, si on le **désire,** quelques parcelles de vigne près du mazot.

Un sommeil troublé

est le sort réservé aux personnes qui souffrent de **quintes de toux,** et à leurs voisins de chambre. Si vous voulez bien dormir, évitez les quintes de toux par l'emploi des **Tablettes Gaba.**

GABA

Méfiez-vous !
Exigez
les Tablettes Gaba
en boîtes bleues à 1 fr. 75.

LE

THERMOGÈNE

est un rémède facile, propre, certain, bien appliqué sur la peau, guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis — Prix : **2.50**

Se méfier des contrefaçons.

Matériaux de construction

Auges — Lavoirs
Bassins — Escaliers
en ciment armé.
Tuyaux, coulisses en ciment Travaux de ciment en tous gen es.

Emile Clapasson
Eloi Dubuis
Route de Lausanne, SION
Téléphone No 202.

BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE

Martigny - Sierre

délivre des

Parts sociales de 1.000 fr.

Dernier dividende **5** 1/2 o/o

des

Obligations au meilleur taux

Capital de garantie et réserve :
Fr. 4.000.000.--

Vous sentez-vous abattu, sans énergie ?
Sortez-vous de maladie ?
Faites une cure de

Vicola

le tonique incomparable agissant à la fois sur les systèmes nerveux et musculaire. Demndez échantillons et prospectus à la
Pharmacie des Mousquines à Lausanne.
En vente : toutes pharmacies.

Parqueterie d'Aigle

Parquets bois durs. — Lames sapin pour planchers.
Lambris pour plafonds. - Bois bruts.
— LAMBOURDES :: LATTES :: LITEAUX etc. —

Représentée à Martigny par M. Félix Porcellana, Menuiserie Mécanique.
« à Sion par MM. Bruchez & Bérard, Scierie de Ste-Marguerite.

Si vos

Poules

ne pondent pas essayez notre

Ovicola

le meilleur des aliments, actuellement supérieur à celui d'avant-guerre.

100 kg. : 60 fr.
50 kg. : 30 fr.
25 kg. : 15 fr.
10 kg. : 7 fr.

Envoi franco dans toutes les gares C. F. F. du Valais.

PARC AVICOLE, Sion

Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

Tablettes
VALÉRIANE-HOUBLON
ZYMA

Entièrement inoffensives — Produit naturel. Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes fr. 4.50
Se trouve dans toutes les Pharmacies.

USINE DU MOLAGE, AIGLE

Sommes toujours acheteurs de noyers, cerisiers, poiriers, planes & frênes, aux meilleurs prix.

- Morue -

Morue salée le 1/2 kg.	**1.30**
Morue séchée » »	**1.30**
Harengs fumés, la douz.	**2.60**
Harengs salés »	**2.60**

Marchandise 1er choix.
Expédition par colis postaux par la Maison de Comestibles ;
H. Selnet, Montreux

A vendre
jeune vache
prête au veau. — Chez Mme Veuve Tapparel, à Covin, Montana.

Union de Banques Suisses

Vevey — LAUSANNE — Montreux

Capital et Réserves: 75.000.000

Nous recevons des fonds en dépôts aux meilleures conditions au compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.

CERTIFICATS DE DEPOTS

nominatifs ou au porteur, avec coupons annuels ou semestriels

à 1 an	**intérêt**	**4¾ %**
de 2 à 5 ans	»	**5¼ %**
Carnets de dépôts	»	**4½ %**

Achat et vente de titres. — Gestion de fortunes. —
— Escompte d'effets de commerce. —
Change de monnaie et billets étrangers.

Machine à creuser les Fossés de Drainage et Canaux

Combinée avec tracteur brevetée Système Scheuchzer

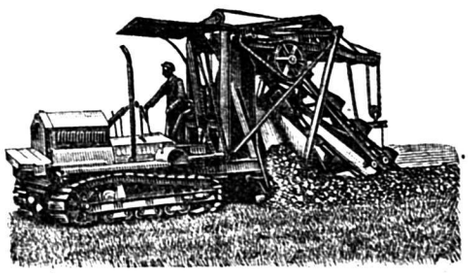

Tracteur spécial pour défrichement de marais

A. Scheuchzer, construct., Renens-Lausanne

AU CAFÉ OCTODURE

— MARTIGNY —

VINS

de tout 1er choix. 1917-18-19

Fendant Muscat de Sierre
Johannisberg-Dôle
Fendant Saillon

Occasions en tous genres

Divans, canapés, fauteuils, chambre à coucher, **salle** à manger, **tables** de nuit, **bureaux, commodes, lits** en bois et en fer, **linge** de maison, **chaises, horlogerie,** bijouterie et **alliances,** etc.

BANQUE DE PRETS SUR GAGES
rue Caroline 5, **Lausanne.**

VENTE SPECIALE DE

Costumes p. hommes et Draps

Nous venons de recevoir un **magnifique assortiment de vêtements** soignés en drap de 1re qualité.

Chacun est engagé à profiter!

100 Complets pour hommes, en drap bonne qualité: gris, brun et bleu, doublés serge coton, façon courante, le complet **69.50**

100 Complets pour hommes, en drap de qualité supérieure, teintes foncées, le costume **95.—**

100 Complets pour hommes, en drap de 1re qualité, toutes teintes, façons très élégantes, le complet **128.50**

Draps pour vêtements d'hommes et d'enfants

Croisé foncé fantaisie, larg. 140 cm., pour costumes et pantalons, le mètre **12.50**

Mi-laine belle qualité, en gris foncé et brun, le m. **17.50**

Drap laine, larg. 140 cm., toute 1re qualité, en toutes teintes courantes, le mètre **19.85**

Draps fantaisie, larg. 140 et 145 cm., de **22 à 45 fr.** le m.

Nous cédons tous les pardessus d'hiver pr hommes et enfants **avec 20% de rabais.**

"Ville de Paris" Martigny

Succursales en Valais : SIERRE et MONTHEY.

A vendre

à Monthey, une **maison** de 3 étages avec grand **jardin** bien exposé. — S'adresser au bureau du journal sous chiffre A. Z.

ROYAL BIOGRAPH, Martigny

Dimanche **29 février 1920**
à 2 h. 1/2 et à 8 h. 1/2 soir.

Grandes Représentations de Gala avec le film extraordinaire

Haut les Mains

— Cinéma Roman d'Aventures —

en 12 Episodes. — 3 Episodes par Dimanche.

Pour les détails, consulter les affiches et programmes.

Vio Cinéma, St-Maurice
HOTEL DES ALPES

Samedi en Soirée à 8 h. ½
Dimanche » à 8 h.

PROGRAMME DE GALA

Le Roi du Rire Charlot

dans
Le Rêve de Charlot
fou-rire irrésistible, en 2 parties.

Sous la Griffe

Drame poignant en 4 parties

A travers le St-Gothard

Documentaire

Malgré l'importance du Programme le prix reste le même.

Couvertures militaires

désinfectées, pouvant être utilisées comme couvertures de lit, couvertures pour bétail, ou bien comme couvertures sur planches à repasser, au prix de fr. 7.—, 9.—, 10.—, 12.—, et 14.—.

MAILLOTS MILITAIRES

pour garçons fr. 11.—, pour adolescents fr. 13.— pour hommes fr. 15.—. Expédition par la poste, jusqu'à l'épuisement de la provision.

FRITZ SETZ, Tägerig (Argovie).

Conseils aux Dames

Toute Femme soucieuse de sa santé doit surtout veiller à la bonne Circulation du Sang, car bien souvent la vie de la Femme est un martyre perpétuel parce qu'elle n'est pas soignée dès qu'il aurait fallu.

Voyez cette malade, toujours fatiguée, surtout au lever, dormant mal, digérant plus mal encore, essoufflée au moindre effort, souvent irritable, découragée, redoutant à tout moment les crises gastralgiques ou nerveuses, les palpitations. Elle perd ses forces et s'anémie. Demain, elle souffrira de **l'irrégularité des indispositions.** Une douleur, une sensation de poids lourd qui se déplace dans les reins, lui fera craindre la **Métrite,** le **Fibrôme,** les **Tumeurs,** l'**Ulcération,** sans compter tous les **Accidents du RETOUR d'AGE.**

C'est la perspective des Opérations souvent inutiles, toujours dangereuses ; tandis qu'en faisant un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

elle évitera sûrement toutes ces maladies sans rien changer à ses occupations habituelles.

La Jouvence de l'Abbé Soury,

est faite expressément pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme.** Le traitement est simple et facile, et à la portée de toutes les malades.

La Jouvence de l'Abbé Soury se trouve dans toutes les les pharmacies ; la boîte (pilules) **5 fr. 40,** franco poste **6 francs.** Les 4 boîtes (pilules) franco **21 fr. 60** contre dat-poste adressé à la Pharm. **Mag. Dumontier, à Rouen.** — Notice contenant renseignements gratis. — **Nota : La Jouvence de l'Abbé Soury,** liquide est augmentée du montant des frais de douane perçus à son entrée en Suisse.

Viande de porc

Pour quelques jours seulement :

Saucisses aux choux,	le ½ kg. extra	fr. 2 50
Saucisses au foie,	»	fr. 2.50
Belle penne		fr. 3.80
Lard salé		fr. 3 80

Envoi contre remboursement depuis 1 kg.

Charcuterie BOVEY, Av. de l'Université, Lausanne, Téléphone 8.85

Harmoniums

Grand choix d'harmoniums neufs de toutes dimensions, à prix très avantageux.
H. Hallenbarter, SION.

On demande

à faire un emprunt de
3 à 4 000 francs
sur hypothèque S'adr. au Nouvelliste sous C. M.

Agence Automobiles

On accepterait offre par Garage sérieux de sous-Agence pour le Canton du Valais.
Indiquer référence de banque. S'adresser **Piot & Cie,** Av. de la Rasude 1 à Lausanne.

A vendre certaine quantité de

foin et regain

de 1er choix.
S'adr. à Roth Bénoni, Saxon.

Sécateurs

bons, solides de 21 à 23 cm. longueur, à fr. 6.50 contre rembours., jusqu'à l'épuisement du stock.
R. Gantner, Gerberg 4, Berne.

A vendre

PORCELETS. S'adres. à Mme Veuve BENEY, Evionnaz.

On demande

des chèvres à louer

pour la montagne, Cocoriet, Plan-Sapin. S'adr. à Barman Maurice Bois-Noir, St-Maurice

PROFITEZ

avant la hausse !

Tabac à fumer

première qualité, coupe fine et mi-fine.
¼ kilog 2.50, port dû
5 kg. fr. 25.— franco.
Jusqu'à épuisement du stock, on expédie c/rembours
Kläy-Kämpfen, à Brigue
Commerce de Cigares et Tabacs.

Pour être servi en toute confiance, achetez une machine à coudre

PFAFF

A main et à pied

Pour familles et couturières

1re marque, de toute garantie.
— Grand dépôt chez —
H. MORET, horloger, MARTIGNY-VILLE.

SÈCATEUR

en acier anglais forgé garanti
mod. Suisse fr. **5.50**
» fort **7.50**
» extra fort **9.**
Valais, soig. **12.—**
» » fort **14 50**
» Neuchâtel, ext. fort, 21 cm. **15.—**
Même mod. 23 cm **16.—**
Mod. Le Parisien ext. fort, 20 cm. **15.—**
Même mod. 22 cm. **16.—**
Catalogue gratis
LOUIS ISCHY
Fabricant, Payerne
Réparations et aiguisages en tous genres. 196

Pépinière du Domaine des Iles
Ch. PETER, MARTIGNY
— Arbres fruitiers —
en tous genres et toutes formes.
Beaux Peupliers, Carolins, et Italiens, frênes, Conifères

A vendre deux porcs

mâles, de 6 à 7 tours.
S'adr. au « Nouvelliste »

Grand choix -- - - de chevaux

Nouvel arrivage de

Chevaux à 2 mains

CHEVAUX - de travail - **jeunes mulets**

— Prix avantageux — Facilité de payement. —

ACHAT - VENTE - ECHANGE

Francis GOLLET, ROH & WERLEN H., Sion

Banque de Brigue

Brigue

Capital-Actions fr. 1.000.000.--
entièrement versé

Réserves Fr. 350.000.—

Comptes de chèques postaux : II. c. 253

La banque accepte des dépôts :
en comptes-courants à 3½-4 %
sur carnets d'épargne à 4 ¼ %
contre obligation à 2-3 ans ferme 4½ %
contre obligation à 5 ans ferme 5 %
La moitié du timbre fédéral est à la charge du déposant.

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur, Monsieur Jules MORAND, avocat à Martigny.

Sage-femme

Me Eberwein-Rochat
8, Place Cornavin
Genève. Téléphone 16-17.
Entrée :
Square deChante-poulet.

Sage-femme diplômée
Madame
DUPASQUIER-BRON
Place du Port, 2, Genève
Pensionnaires. -
Soins médicaux.
Prix modérés.- Téléph. 42-19
CLINIQUE SUR FRANCE

Viande de cheval

Nous expédions contre remboursement le kilog de :
ROTI 1re qual. sans os Fr. 3 30
» 2me » sans os Fr. 3.—
BOUILLI avec os Fr. 2.10
SALAMIS, salamettis Fr. 5.—
SAUCISSONS, SAUCISSES, viande fumée Fr. 4.—
GABALLUS, (Soc. Anonyme, **LAUSANNE.** No 1
Directeur : *Ch. Guex.*
Tél. Boucherie .4098
Domicile 4097.

TISSUS pour la COMMUNION

MOUSSELINE de laine ivoire et noir, largeur 78 cm.	le mètre	5.90
CREPON DE LAINE ivoire et noir, largeur 75 cm.	le mètre	6.25
CACHEMIRE ivoire et noir, largeur 120 cm.	le mètre	14.—
CHEVIOTTE laine, marine et noir, largeur 110 cm.	le mètre	8.50
TOILE DE LAINE ivoire, marine et noire, larg. 110 cm.,	le mètre	14.—
SERGE FINE unie, largeur 110 cm.,	le m.	15.—
GABARDINE couleur et noir, largeur 110 cm.,	le mètre	14.—
SERGE marine et noir, largeur 130 cm.	le mètre	18.—

GABARDINE marine et noire largeur 130 cm.	le mètre	20.—
VOILE de coton blanc et couleur largeur 115 cm.	le mètre	4.90
SOYEUSE blanche. largeur 115 cm.	le mètre	2.75
PAILLETTE ivoire et noire largeur 50 cm.	le mètre	6.25
DUCHESSE ivoire et noire largeur 50 cm.	le mètre	7.90
CREPE de CHINE couleur largeur 100 cm.	le mètre	12.—
EOLIENNE couleur largeur 105 cm.	le mètre	15.—
TOILE de SOIE ivoire et noir largeur 90 cm.	le mètre	12.—

INNOVATION

Rue du Pont LAUSANNE Rue du Pont

CONFEDERATION SUISSE

Emission de

Bons de caisse 5½ % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

Intérêt: 5½% l'an; coupons semestriels aux 1er février et 1er août; la première échéance au 1er août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1er février 1923 ou le 1er février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

Coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.

Domiciles de payement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs.. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

Prix de vente: Le prix de vente est fixé à :
99% pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1er février 1923, et
98% pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1er février 1925
avec décompte d'intérêts au 1er février 1920.

Rendement: 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6% pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banques suisses.

Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920.

Département fédéral des finances :
J. MUSY.